



# COMPTE-RENDU

**Présents** (10) : Mmes Régine DELUCA, Annabelle TAIX et Nathalie UBAUD, MM. Guy ALBRAND [gA], Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Romain NOEL (secrétaire de séance) Michel PHILIP et Bernard RENOY [bR].

**Excusé** (1) : Jean-Claude GILLON (proc. [bR])

**Absent** (1) : Alexandre BORRELLY

En présence de Pascale LARROQUE, secrétaire de mairie, qui assure une prise de notes pour compléments.

## 1 Renouvellement assurance statutaire 2022

L'assurance statutaire couvre les salaires des employés en cas d'arrêt de travail. C'est assez cher (Cotisation 2021 : 6 346,09€) mais elle nous a été très utile cette année et a été largement amortie.

✓ Vote : 10 pour.

## 2 Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à la Communauté de Communes pour le schéma directeur d'eau potable

Le schéma directeur de l'eau potable est un document répertoriant et localisant précisément l'ensemble des pièces et ouvrages du réseau d'eau potable. Sa validité est de 10 ans et il doit être au format SIG (informatisé). Sa réalisation conditionne l'attribution de subventions futures, elle s'accompagne de la pose de l'ensemble des compteurs obligatoires sur le réseau et qui nous manquent encore. Il s'agit d'une délégation de maîtrise d'ouvrage limitée à la réalisation du schéma directeur, pas d'une délégation compétence nous faisant perdre la maîtrise de la distribution de l'eau en régie communale.

✓ Vote : 10 pour.

## 3 Choix du locataire pour appartement chemin des Barnoux

L'appartement de 93m<sup>2</sup> situé chemin des Barnoux sera à nouveau vacant fin octobre. Il est loué 486€/mois. Nombreuses demandes de renseignements, 12 visites, 6 dossiers complets déposés. Le conseil municipal doit choisir à qui le louer. Le choix compliqué se porte finalement sur la famille TRULES/BETON à partir du 1er novembre 2021.

✓ Vote : 10 pour.



## 4 Demande de subvention FODAC

Le dossier de demande de subvention à déposer au plus tard le 30 septembre, il avait été gardé en réserve pour les enfouissements de réseaux au Périers mais les devis n'arrivent pas. Il est proposé de demander une petite subvention de 2 193,57€ pour remplacer le mobilier de bureau du secrétariat de mairie qui a fait son temps (devis reçu de 3 988,61€).

✓ Vote : 10 pour

## 5 Définition du prix de vente des bois par catégorie

Le garde forestier, en fonction des cours actuels propose 8€ le stère pour le bois de chauffe et 16€ le stère pour le bois d'œuvre.

✓ Vote : 10 pour.

## 6 Fiche d'expression des besoins pour coupe sanitaire des mélèzes parcelle 4

Sur une surface de 3,5 hectares, les mélèzes ont été fortement abîmés par les chutes de neige lourde en 2019. Un insecte fait des ravages sur le bois abîmé. La population de mélèzes (capital sur pieds) a été estimée à 210 m<sup>3</sup> sur pied par hectare. Il a été estimé que 59 m<sup>3</sup> par hectare devaient être coupés (arbres morts ou dépérissant) dont 27 m<sup>3</sup> pour bois d'œuvre et 32 m<sup>3</sup> pour bois de chauffage. Il nous faut décider de valider cette coupe sanitaire en parcelle 4 et compléter la « fiche d'expression des besoins » pour autoriser ces coupes étant donné l'absence de plan d'aménagement forestier (obligatoire selon l'article L. 211-1-I-2° du code forestier mais depuis 2012 plus de plan sur Venterol. Un projet a été établi fin 2018, copie a été envoyée aux conseillers pour avis et décision avant fin d'année).

✓ Vote : 10 pour.

Il est fait remarquer au passage qu'il y a d'autres parcelles où les arbres ont subi de forts dégâts, il en sera discuté au cours d'une réunion qui doit se tenir prochainement avec le garde de l'ONF.

## 7 Organisation de l'affouage 2021/2022

La saison d'affouage 2020/2021 a prend fin ce 30 septembre. Il est laissé 15 jours supplémentaires aux affouagistes pour terminer leur travail. Une réunion d'organisation de la coupe 2021/2022 par la commission EFEA se tiendra en mairie le 12 octobre à 19h00 afin de boucler la question et voter le nouveau règlement d'affouage lors de la prochaine réunion du conseil municipal qui se tiendra le lundi 25 octobre à 20h00. Un message va être envoyé sous 24h aux résidents de la commune pour leur signaler que l'inscription pour la nouvelle saison d'affouage doit se faire avant le 12 octobre prochain.

## 8 Questions diverses

- **Consultation New Deal Mobile** : La consultation citoyenne concernant la demande d'inscription au projet NDM a mobilisé 65 personnes dans les délais impartis. Les résultats sont 44 pour (67,7%), 20 contre (30,8%) et 1 sans avis (1,5%). La préfecture a donc été avertie de ce résultat et a répondu que « si la commune intègre le programme, l'opérateur qui sera chargé de réaliser l'antenne travaillera en collaboration et en accord permanent avec la commune pour réaliser l'ouvrage : de la phase de recherche du site d'implantation et d'étude de couverture à sa finalisation. »
- **Circulation hivernale** : une lettre info va être distribuée pour expliquer la nouvelle réglementation applicable au 1er novembre et participer ainsi à l'information concernant la sécurité routière.
- **Déneigement** : il faut organiser le déneigement. Répartition des tâches entre employés communaux et agriculteurs sous contrat. Il est décidé de maintenir nos employés sur le bas de la commune le temps qu'ils apprennent le métier qui n'est pas évident. Il est proposé de demander à J.-P. AYASSE (ou autres) s'il est possible de leur donner une formation pratique à ce sujet afin d'éviter les prises de risque évitables. Nos anciens employés n'avaient jamais déneigé non plus avant d'être engagés par la commune, ça s'apprend.
- [gA] demande des nouvelles du **PLU**. Monsieur CHWALIBOG n'a pas avancé, répond difficilement et le maire a préféré s'occuper d'autres sujets en attendant d'éléments manquants indispensables à l'avancée du dossier comme le lieu proposé pour le projet d'école et rencontre avec la préfète à ce sujet (la préfecture a la main sur les subventions et les permis de construire), le schéma directeur eau potable qui ne sera terminé que dans un an, les DUP pour les captages, etc.).
- Les bâtiments communaux ont été **mis aux normes** selon instructions APAVE (électricité).

Fin de séance à 21:45